

CPF	FC	APP	VAE
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Décideurs en entreprise soumise à agrément

### Présentation générale

Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2+, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui :

- Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle
- Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certificat a été établi dans les conditions définies par le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011, modifié par le décret 2016-1125 du 11 août 2016.

### Public concerné



- Demandeurs d'emploi
  - Salariés
  - Exploitants agricoles
- Site accessible aux personnes à mobilité réduite  
Référénte Handicap : [christelle.briteau@mfr.asso.fr](mailto:christelle.briteau@mfr.asso.fr)

### Objectif de formation

Obtenir le certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CIPP) de la catégorie concernée.

### Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre dans son exploitation ou dans le cadre d'une entraide, des pratiques respectueuses pour l'opérateur et pour l'environnement lors de l'utilisation, de l'application, de la manipulation et du stockage des produits phytosanitaires.
- Utiliser et manipuler des produits phytosanitaires sur une exploitation en prenant en compte les risques environnementaux et sanitaires.
- Se protéger au mieux pour réduire les risques de contamination pour soi-même et pour les autres opérateurs.
- Mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la législation, depuis le stockage jusqu'à la gestion des effluents.
- Mettre en place une démarche pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

### Modalités d'inscription/ Délais d'accès

- Bulletin d'inscription à retirer auprès de la MFR
  - Possibilité de le demander par le [formulaire de contact](#) avec copie de la carte d'identité
- Accès à la formation sous 6 mois en fonction des sessions programmées.

### Prérequis

Exercer dans la catégorie concernée

### Evaluation de l'action

TEST QCM à choix multiples individuel en ligne à la fin de la formation

### Suivi de l'action

- Emargements centre
- Bilan de fin de formation

### Formateur

- Michel SENIL

### Lieu

MFR du Libournais - 2 Tour Blanche -  
33230 LES EGLISOTTES  
MFR du Libournais - 29 rue Pierre  
Benoît - 33500 LIBOURNE

## Contacts

### Responsable de l'action

**Laure RAYNAUD**

Responsable formation Continue  
05 57 56 08 80  
[laure.raynaud@mfr.asso.fr](mailto:laure.raynaud@mfr.asso.fr)

## Contenu de la formation

### Module 1 : REGLEMENTATION et SECURITE ENVIRONNEMENTALE

- Prendre connaissance du contexte réglementaire des Lois Grenelle et des plans Ecophyto
- Risques pour l'environnement, dangerosité et impacts sur l'environnement
- Connaître la réglementation vis-à-vis des produits pharmaceutiques.
- responsabilités de l'employeur
- Prévention des risques
- Situations d'exposition
- Connaître les zonages et zones de captage
- Pratiques permettant la limitation de la dispersion : pratiques de traitement et aménagements
- Traçabilité des pratiques

### Module 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits.
- Identifier les situations à risques.
- Réduire les risques pour les êtres humains.
- Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Mesures d'alerte, signalement auprès du réseau de toxicovigilance

### Module 3 : STRATEGIE VISANT A LIMITER LE RECOURS AUX PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

- Proposer des méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Produits et méthodes des bio controle
- Evaluer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans une perspective de recommandation.

## Durée

Module 1 : Réglementation et sécurité environnementale	4 heures
Module 2 : Prévention des risques pour la santé	4 heures
Module 3 : Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques	5 heures
Test QCM de validation	1 heure
TOTAL (au centre)	14h (2 jours)

## Coût

16€ TTC / heure / personne

## Dates : A définir

## Validation

- Délivrance par la DRAAF du Certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur soumis à agrément » si le résultat au test est supérieur à 20/30 (à renouveler tous les 5 ans)

- Attestation de formation

## Compétences

Acquérir des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé et sécurité
- Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives

## Moyens pédagogiques

- Salle de cours, vidéo projection, animation de la formation par un formateur agréé
- Livret de formation

## Méthodes pédagogiques

Diaporama, retour d'expérience, étude de cas, mise en situation.

## Modalités pédagogiques

- Diaporamas illustrés, présentation d'outils Internet (sites e-phy, EcophytoPIC...),
- Analyse de documents (Bulletin de Santé du Végétal, fiches de données de sécurité, étiquettes, pictogrammes...),

## Passerelles et débouchés

Non concerné

## Alternance : Non Concerné

# MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

[www.mfr-libournais.com](http://www.mfr-libournais.com)

05 57 69 51 58

[mfr.libournais@mfr.asso.fr](mailto:mfr.libournais@mfr.asso.fr)

MFR du Libournais

2, Tour Blanche 33230 LES EGLISOTTES

